

revenu provincial aurait à toucher dans ces nouvelles taxes. Mais, si nous ne nous trompons pas, on veut augmenter, d'abord, les sources de revenu des municipalités, afin de leur permettre de supporter, sans diminuer leurs ressources, une taxe de tant pour cent sur leur revenu total au profit du trésor de la province. Le gouvernement en viendrait, par conséquent, à adopter le système de taxation que nous avons préconisé depuis dix ans dans différents journaux et que nous exposions de nouveau tout récemment encore dans une série d'articles publiés par la *Revue de Montréal*. Seulement, il va loin que nous dans un sens, et, d'un autre côté, il omet certaines dispositions précoulées par nous et dont le caractère n'est pas exclusivement financier, comme l'abandon aux municipalités du revenu des licences sur le commerce des spiritueux. Nous en concluons qu'il n'a pour objet, dans ce moment, que de trouver une solution à la question financière et n'est pas prêt à entreprendre une politique de véritable réforme économique.

Espérons que cela viendra plus tard et acceptons sans trop récriminer, pour le présent, les preuves de bonne volonté qu'il nous donne.

Mais, de ce coup d'œil préliminaire jeté sur le projet de loi de M. Hall, retenons ceci : D'abord, qu'il serait injuste de taxer à la fois le capital mobilier et le revenu de ce capital ; -et ensuite qu'il importe de connaître les intentions du gouvernement au sujet des cités et des villes.

Nous rappelons à nos abonnés que le prix de l'abonnement est strictement payable d'avance.

LE TARIF AMÉRICAIN

On écrit de Washington que " le comité des Voies et Moyens a probablement décidé de mettre les articles suivants sur la liste des admissions en franchise : Laines, ficelle à lieuse, cotonnades à sacs, plomb, étain, minéral de fer, charbon, bois de service équarri et scié mais non manufacturé ; sel, chanvre, aiguilles, minéral de cuivre, légumes, viandes, gibier, volailles, œufs, haricots et graines de semence. On ne peut pas dire que cette information soit officielle car le comité travaille à huis clos et refuse de donner aucun renseignement officiel. M.

Wilson, de la Virginie Occidentale, président du comité, se trouve dans une position embarrassante. L'état qu'il représente produit du charbon et est opposé à l'abolition du droit de 75c par tonne sur le charbon bitumineux."

Nous trouvons dans la liste ci-dessus un certain nombre d'articles que nous pouvons facilement exporter en franchise : la laine, le bois de service, les légumes, (les pommes de terre surtout), la volaille, le gibier et les œufs. Les minerais nous intéressent aussi. L'absence des grains, du beurre, du foin et des chevaux, est de nature à refroidir considérablement notre enthousiasme à la vue de la perspective de ce changement de tarif.

Néanmoins, il y aurait amélioration très sensible dans nos exportations aux Etats-Unis, si les articles cités dans la lettre de Washington étaient admis en franchise.

ARGENTERIE DE TABLE.

(Suite.)

La fourchette pour les viandes froides a donné naissance à une idée originale exprimée par plusieurs nouveaux dessins et une forme tout à fait nouvelle. Cette dernière est destinée à servir le bœuf haché et prend la forme d'une paire de ciseaux. Une cigogne, garnie de plumes d'argent émaillées fournit le motif ; le bec de l'oiseau est courbé en angle aigu et les longues pattes portent des anneaux dans lesquels on passe les doigts. L'action de ce nouvel ustensile rappelle celle de l'oiseau descendant sur sa pâture et picorant, le bec s'ouvrant et se fermant. C'est une imitation assez drôle d'une forme de la nature souvent copiée dans les arts, mais qui fonctionne avec peu d'élégance et qui n'est guère pratique.

La fourchette à pain est une autre nouveauté de l'argenterie. C'est un trident avec un court manche cylindrique d'un joli travail de repoussé ; les dents ont trois pouces de long et se terminent en pointe. C'est une importation d'Angleterre où cette fourchette est en usage pratique. L'anglais a son pain déposé à côté de lui sur la table et celui à qui en est échu le rôle, ne vous passe pas le plat au pain pour que vous serviez mais il vous en présente une tranche au bout du couteau ou de la fourchette à pain. Cette coutume n'existe pas en Amérique où l'on passe le pain tranché sur un plat spécial.

Au déjeuner paraissent le crochet à biscuit, sans prétentions et sans décoration, et le petit couteau à étendre le beurre, qui accompagne maintenant le plat d'argent où se servent les tartines. Ce petit couteau n'a que cinq à six pouces de long ; avec une lame dont la largeur varie entre un demi-pouce et trois quarts de pouce. Un des côtés du bout du couteau est arrondi et forme deux dents. Vous séparez votre morceau de beurre avec ces dents et, avec le couteau, vous l'étendez sur le pain. Le couteau à beurre de nos ancêtres n'est plus en usage. L'usage actuel est de servir le beurre en petites boules ou en cubes, préparés dans l'office et durcis sur la glace avant de servir. Pour servir, on emploie une lance d'argent ou d'or à la pointe de laquelle les boules de beurre sont servies sur l'assiette à tartines.

Pour aller avec cette nouvelle façon, on a fait des plats à beurre d'une nouvelle forme. Ils sont ronds et plats avec des rebords de deux pouces en argent travaillé à jour. La forme en argent porte un fond de porcelaine blanche ou colorée ou de verre. On en trouve l'utilité par les temps chauds lorsque le verre est rempli à moitié d'eau glacée ou de glace pilée, dans laquelle les boules de beurre flottent solides et fermes pendant tout le temps du repas, ou jusqu'à ce qu'elles soient servies aux convives.

Pour suivre la nouvelle mode de manger les oranges, l'orfèvre a ajouté à la cuiller à oranges, le couteau à oranges et le porte-orange. La cuiller à oranges a la lame arrondie comme un cimeterre, elle est aiguisée d'un côté et le dos est dentelé comme une scie. Le porte-orange est une adaptation de la pincette. Il n'a pas plus de six pouces de long ; la moitié de cette longueur est prise par le manche ; le reste est composé d'une demi-sphère coupée par le milieu. Dans cette hémisphère, l'orange est tenue en place par la main qui presse le manche de la pincette par dessous.

L'hémisphère représente une main dont les doigts sont repoussés et finis en argent brillant sans ornements.

On a remplacé la petite pincette à glace par des cuillers à glace dont le bol est flûté. Il y a des candélabres dont les bougies en porcelaine sont incombustibles ; ce sont tout simplement des lampes dont l'huile est emmagasinée dans les bougies en porcelaine. Garnie d'abat-jours fleuris, cette imitation peut être